



Aveyron

Le 2 juillet 2015 à 16 heures 30, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Simone Anglade, Annie Bel, Annie Cazard, Corinne Compan et Messieurs Vincent Alazard, Jean-Claude Anglars, Jacques Barbezange, Régis Cailhol, Jean-Luc Calmelly, Éric Cantournet, Michel Delpal suppléant de Madame Sylvie Lopez, Jean-louis Denoit, Claude Salles.

Membres absents ou excusés : Mesdames Sylvie Ayot, Sylvie Lopez et Messieurs Jean-Philippe Abinal, André At, Sébastien David, Alain Fauconnier, Jean-François Galliard, Serge Roques, Christophe Saint-Pierre.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Mesdames Natalie Alazard, Marie-Pierre Arènes payeur départemental, Émilie Gral et Messieurs Lionel Coursières, Éric Flores, directeur départemental, Olivier Guiraud, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron, Stéphane Valat suppléant de Monsieur Michel Galtier.

Membres absents ou excusés : Messieurs Michel Galtier et Alain Garibal.

Membre de droit : Monsieur le préfet représenté par Monsieur Richard Mir, directeur de cabinet.

Date de convocation : 8 juin 2015.

**14 – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES D'UNION
LOGISTIQUE INTER SERVICES DE SECOURS DITE « ULISS »**

Vu le rapport n° 13.

Considérant qu'aucun rapprochement national entre SDIS ne leur permet de mutualiser leurs capacités d'achat, en particulier dans les domaines spécialisés de la défense contre l'incendie et du secours et que tel est l'objet du projet de convention constitutive d'un groupement de commandes, d'union logistique inter services de secours dite « ULISS » qui a vocation à accueillir les SDIS et les autres entités, nationales ou locales, œuvrant dans le domaine de la défense contre l'incendie ou le secours et leurs partenaires.

Considérant qu'il peut être intéressant pour le SDIS d'adhérer à cette démarche étant précisé que chaque participant conservera toute indépendance de sa politique d'achat respective par ailleurs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil d'administration se prononce favorablement sur l'adhésion du SDIS à ce groupement de commandes et autorise le président à signer tout acte y afférent.

Fait à Rodez, le - 9 JUIL. 2015

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Claude Anglars